

CABINET  
BUREAU DE LA COMMUNICATION  
INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉFECTURE  
POLE INTERMINISTERIEL REGIONAL DE COMMUNICATION

Caen, le 11 janvier 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Amélioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile à la préfecture du Calvados, un système de réception sur rendez-vous a été mis en place depuis le 7 janvier 2013.

Ce système de rendez-vous concerne uniquement les primo demandeurs d'asile (étrangers qui se présentent en préfecture pour faire une demande d'asile) ainsi que les demandeurs d'asile déboutés qui se présentent pour faire une demande de réexamen. Les conditions d'accueil des étrangers titulaires d'un titre de séjour restent inchangées.

Les rendez-vous sont pris directement par les services sociaux accompagnant les demandeurs d'asile dans leurs démarches (France Terre d'asile - FTDA) ou les préfectures de l'Orne et de la Manche.

Les rendez-vous ont lieu tous les matins du lundi au vendredi à raison de cinq entretiens par matinée.

La tranche horaire 8h45–9h30 est réservée aux demandeurs d'asile qui se présentent pour obtenir le renouvellement de leur récépissé ou déposer leur dossier OFPRA (procédures prioritaires).

La préfecture rappelle à tous les usagers du service (asile et séjour) que les guichets du service de l'immigration et de l'intégration sont ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 et qu'il n'est nullement nécessaire de se présenter devant le service la nuit pour accéder aux guichets.